

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
145 francs suisses  
Fascicule mensuel:  
15 francs suisses

101<sup>e</sup> année – N° 5  
Mai 1988

# Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

---

## Sommaire

### ETUDES

L'édition électronique et le droit — Un inventaire de questions, par *Charles Clark* . . . 257

### CORRESPONDANCE

Lettre de l'Inde, par *S. Ramaiah* . . . . . 264

### LIVRES ET ARTICLES

. . . . . 273

### CALENDRIER DES REUNIONS

. . . . . 274

## LOIS ET TRAITES DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

### ESPAGNE

Loi sur la propriété intellectuelle (N° 22, du 11 novembre 1987) (*articles 1 à 100*) . . . . . Texte 1-01

---

© OMPI 1988

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

---



## Études

### **L'édition électronique et le droit**

#### **Un inventaire de questions**

Charles CLARK\*













---

*(Traduction de l'OMPI)*

---

## Correspondance

### Lettre de l'Inde

S. RAMAIAH\*



















## Livres et articles

### Notice bibliographique

**Urheberrecht**, par *Robert Dittrich*. Un volume de 996 pages. Manzsche Verlags- und Universitätsbuchhandlung, Vienne, 1988.

Cet ouvrage de Robert Dittrich, expert autrichien de renom, est rédigé en langue allemande et constitue une deuxième édition. Il constitue le 21<sup>e</sup> volume de la série "Manzsche Ausgabe der Österreichischen Gesetze (Grosse Ausgabe)". Alors que la première édition couvrait la période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1974, la nouvelle édition révisée et mise à jour tient compte des faits nouveaux survenus jusqu'au 30 décembre 1987.

Le livre comprend quatre parties.

Dans la première partie, l'auteur traite de la loi fédérale autrichienne de 1936 sur le droit d'auteur (modifiée en dernier lieu en 1986) et du règlement concernant les dispositions de fond de la législation dans ce même domaine. Le texte de la loi est reproduit et chaque disposition est accompagnée de renvois aux notes explicatives (*Erläuternde Bemerkungen*) ainsi qu'à des ouvrages techniques et à des commentaires. L'auteur renvoie aussi fréquemment aux affaires judiciaires pertinentes, qu'il expose brièvement en signalant les ouvrages où l'on peut trouver des commentaires à leur sujet. Cette partie contient aussi le texte des dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle qui figurent dans la loi fédérale de 1978 sur le droit international privé, ainsi que les notes explicatives concernant ces dispositions et des renvois à certaines affaires judiciaires.

La deuxième partie consacrée au droit d'auteur international se subdivise en deux chapitres traitant des traités multilatéraux et des accords bilatéraux.

Dans le premier chapitre, on trouve un tableau récapitulatif des adhésions de certains pays aux différents traités conclus à l'échelle mondiale et à l'échelle européenne. Vient ensuite les textes de plusieurs conventions : Convention instituant l'OMPI, Convention de Berne (Actes de Bruxelles, Stockholm et Paris), Convention universelle sur le droit d'au-

teur (textes de 1952 et 1971), Convention de Rome (avec des précisions concernant les réserves émises par différents pays, au sujet notamment de l'article 12), Convention phonogrammes et Convention satellites. Les textes de ces conventions sont reproduits en anglais, français et allemand, et sont parfois accompagnés d'extraits des notes explicatives portant sur leur application à l'Autriche. Ce chapitre contient aussi le texte des dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés (1951) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) qui ont une incidence sur les droits de propriété intellectuelle.

Le second chapitre de la deuxième partie a trait aux accords bilatéraux et contient le texte de l'accord de protection réciproque des droits d'auteur conclu par l'Autriche et l'Union soviétique, ainsi que des renvois à des ouvrages et des extraits des notes explicatives, de même que divers textes dont ceux de plusieurs accords bilatéraux sur la prolongation du délai de protection.

La troisième partie contient les textes juridiques concernant les organismes de gestion collective et des extraits des notes explicatives afférentes à ces textes.

Dans la quatrième partie, enfin, on trouve les statuts des 11 organismes de gestion collective existant en Autriche, ainsi que d'autres documents relatifs aux activités de ces organismes, comme les formulaires de demande d'adhésion.

On peut dire, en conclusion, que cet ouvrage est une compilation complète, détaillée mais en même temps bien structurée — et donc facile à lire — de textes juridiques dans le domaine du droit d'auteur, assortie d'importants extraits d'annotations et de commentaires ainsi que de nombreux renvois destinés à une étude plus approfondie. Il couvre donc pratiquement tous les aspects du droit d'auteur et de son application en Autriche, tant du point de vue de la législation nationale que de celui des relations de l'Autriche avec les autres pays dans ce domaine.

H.O.

## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1988

25 mai — 1<sup>er</sup> juin (Genève)

**Comité exécutif de coordination du PCIPI (Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle) (deuxième session)**

Le comité examinera l'état d'avancement des tâches inscrites au Programme permanent d'information en matière de propriété industrielle pour la période biennale 1988-1989. Il examinera les demandes faites par les groupes de travail du PCIPI pour que de nouvelles tâches soient inscrites à ce programme. Il examinera aussi des questions relatives à la documentation et à l'information en matière de marques et de dessins et modèles. Une journée de la session sera consacrée à un échange d'informations sur l'automatisation de l'information en matière de propriété industrielle.

*Invitations* : Etats et organisations membres du Comité exécutif de coordination et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

30 mai — 1<sup>er</sup> juin (Genève)

**Réunion au sujet de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés**

La réunion étudiera l'état d'avancement des travaux préparatoires à la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés.

*Invitations* : Etats membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris.

13-17 juin (Genève)

**Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (cinquième session)**

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions en ce qui concerne les points suivants : délai de grâce pour la divulgation d'une invention avant le dépôt d'une demande ; conditions d'attribution d'une date de dépôt à une demande de brevet ; conditions relatives à la mention de l'inventeur et aux preuves à fournir sur le droit du déposant ; conditions relatives à la façon de rédiger les revendications dans les demandes de brevet ; conditions relatives au respect de l'unité de l'invention dans les demandes de brevet ; effet sur l'état de la technique des demandes de brevet déposées antérieurement mais non encore publiées ; droits conférés par un brevet ; extension de la protection conférée par un brevet de procédé aux produits obtenus à l'aide de ce procédé — preuve de la contrefaçon d'un brevet de procédé ; conditions relatives à la façon de décrire l'invention dans les demandes de brevet ; droit au brevet lorsque plusieurs inventeurs ont fait la même invention ; étendue de la protection et interprétation des revendications ; durée de la protection conférée par le brevet ; taxes de maintien en vigueur ; protection provisoire du déposant ; droits des utilisateurs antérieurs ; rétablissement du droit de revendiquer la priorité ; exclusion de certains types d'invention de la protection par brevet.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

27 juin — 1<sup>er</sup> juillet (Genève)

**Comité d'experts gouvernementaux pour la synthèse des principes relatifs à la protection par le droit d'auteur de différentes catégories d'oeuvres (convoqué conjointement avec l'Unesco)**

Le comité réexaminera les principes de protection élaborés au regard de huit catégories d'oeuvres au cours de l'exercice biennal 1986-1987 (oeuvres imprimées, oeuvres audiovisuelles, phonogrammes, oeuvres des beaux-arts, oeuvres d'architecture, oeuvres des arts appliqués, oeuvres dramatiques et chorégraphiques, oeuvres musicales) et au regard des oeuvres photographiques en 1988.

*Invitations* : Etats membres de l'OMPI, de l'Unesco ou de l'Organisation des Nations Unies et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

- 12-19 septembre (Genève)** **Comité d'experts de la CIB (classification internationale des brevets) (dix-septième session)**  
 Le comité adoptera les modifications définitives ainsi que le Guide révisé d'utilisation de la quatrième édition de la classification internationale des brevets (CIB) et arrêtera les principes généraux du travail de révision pour la prochaine (sixième) période de révision (1989-1993).  
*Invitations* : Etats membres de l'Union de l'IPC et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 14-16 septembre (Genève)** **Forum mondial de l'OMPI sur l'incidence des techniques récentes sur le droit de la propriété intellectuelle**  
 Le forum examinera l'incidence des techniques récentes sur le droit de la propriété intellectuelle, en particulier la biotechnologie, l'informatique, les nouvelles techniques d'enregistrement de sons et d'images, les nouvelles techniques de radiodiffusion (par exemple par satellites de radiodiffusion directe) et les nouvelles techniques de transmission de programmes par câble.  
*Invitations* : Etats membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne, certaines organisations et le grand public.
- 22 et 23 septembre (Genève)** **Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) (deuxième session)**  
 Le comité examinera les travaux consacrés aux tâches du programme pendant les neuf premiers mois de l'année 1988. Il entreprendra l'élaboration d'un programme à moyen terme pour le PCIPI ainsi que d'une politique globale et des orientations pour le travail du PCIPI pendant la période biennale 1990-1991.  
*Invitations* : Etats et organisations membres du comité et, en qualité d'observateurs, certains autres Etats et organisations.
- 26 septembre — 3 octobre (Genève)** **Organes directeurs de l'OMPI et de certaines des unions administrées par l'OMPI (dix-neuvième série de réunions)**  
 L'Assemblée générale de l'OMPI examinera la création d'un registre international des oeuvres audiovisuelles. Le Comité de coordination de l'OMPI et les Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne seront appelés, entre autres, à examiner et à évaluer les activités menées depuis juillet 1987 ainsi qu'à établir les projets d'ordre du jour des sessions de 1989 de l'Assemblée générale de l'OMPI et des Assemblées des Unions de Paris et de Berne.  
*Invitations* : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), les Etats membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 24-28 octobre (Genève)** **Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques et la propriété industrielle (quatrième session)**  
 Le comité examinera des solutions possibles en ce qui concerne la protection des inventions biotechnologiques par la propriété industrielle.  
*Invitations* : Etats membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 28 novembre — 2 décembre (Genève)** **Comité d'experts sur les dispositions types de législations dans le domaine du droit d'auteur**  
 Le comité élaborera dans le domaine des oeuvres littéraires et artistiques des normes pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.  
*Invitations* : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 5-9 décembre (Genève)** **Union de Madrid : Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour l'adoption de protocoles de l'Arrangement de Madrid**  
 Le comité préparera la conférence diplomatique prévue pour 1989 (en établissant la liste des Etats et organisations à inviter, le projet d'ordre du jour, le projet de règlement intérieur, etc.).  
*Invitations* : Etats membres de l'Union de Madrid ainsi que le Danemark, la Grèce, l'Irlande et le Royaume-Uni.
- 12-16 décembre (Genève)** **Comité exécutif de coordination du PCIPI (Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle) (troisième session)**  
 Le comité examinera l'état d'avancement des tâches inscrites au Programme permanent d'information en matière de propriété industrielle pour la période biennale 1988-1989. Il examinera les recommandations des groupes de travail du PCIPI et réexaminera leurs mandats.

*Invitations* : Etats et organisations membres du Comité exécutif de coordination et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

19 décembre (Genève)

**Réunion d'information, destinée aux organisations non gouvernementales, sur la propriété intellectuelle**

Lors de cette réunion officieuse, les participants seront informés sur les récentes activités et les plans de l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur et seront invités à faire part de leurs observations à ce propos.

*Invitations* : organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI.

## Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1988

17 octobre (Genève)

**Comité consultatif (trente-huitième session)**

Le comité préparera la vingt-deuxième session ordinaire du Conseil.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

18 et 19 octobre (Genève)

**Conseil (vingt-deuxième session ordinaire)**

Le Conseil examinera les comptes de la période biennale 1986-1987, les rapports des activités de l'UPOV en 1987 et durant les neuf premiers mois de 1988, et définira certains points du programme de travail de 1989.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains autres Etats et organisations intergouvernementales.

## Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

### Organisations non gouvernementales

1988

12-17 juin (Londres)

Union internationale des éditeurs (UIE) : Congrès

24-27 juillet (Washington)

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) : Réunion annuelle

6 et 7 octobre (Munich)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Journées d'étude

14-20 novembre (Buenos Aires)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Congrès

1989

26-30 septembre (Québec)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès



